

Le Président

Saint-Denis, le

0044 AOUT 2016

Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur du BEATT
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE
L'ÉNERGIE
BEATT - Tour Pascal B
92055 LA DÉFENSE cedex

N/Réf : D/2016/002722/00/CP/PD
Affaire suivie par Philippe Denoyelle

Objet : Rapport d'enquête technique sur le heurt d'un TER stationné à quai par un train de surveillance de l'infrastructure survenu le 15 décembre 2014 en gare de Saint Germain des Fossés

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 01/06/2016 communiquant le rapport définitif d'enquête technique publié par vos services à la suite de l'accident survenu à Saint Germain des Fossés le 15 décembre 2014 a retenu toute notre attention.

SNCF Réseau vous prie de bien vouloir trouver ci-après les suites qu'il entend apporter à la recommandation qui lui est adressé.

Recommandation R1 (SNCF Réseau) :

Assurer l'enregistrement et la traçabilité des échanges téléphoniques entre les conducteurs de trains et les agents du service gestionnaire des trafics et des circulations dont les numéros figurent dans les renseignements techniques des lignes du réseau ferré national.

SNCF Réseau mène d'ores-et-déjà un programme de déploiement d'enregistreurs de télécommunications, qui est de nature à répondre à cette recommandation.

Tout d'abord, SNCF Réseau est engagé dans deux projets de renouvellement de ses infrastructures de téléphonie ferroviaire :

- le projet TFNG (Téléphonie Ferroviaire Nouvelle Génération), lié au déploiement de la fibre optique sur 730 sites du RFN, prévu entre 2017 et 2024,

- le projet CTFC (Commutateur de Téléphonie Faible Capacité), hors déploiement de la fibre optique sur 200 sites, prévu entre 2017 et 2022.

Ces projets intègrent la fonctionnalité d'enregistrement des conversations téléphoniques.

En outre, SNCF Réseau a engagé un troisième projet visant à permettre l'enregistrement des conversations téléphoniques dans des postes d'aiguillage non concernés rapidement par les deux projets évoqués ci-dessus. Ce programme, démarré en 2016, couvre 100 postes d'aiguillage, sélectionnés par les EIC selon des critères de densité de circulation et de travaux, de présence de système d'exploitation reposant principalement sur les procédures humaines, et des données d'incidentologie. Il vise une mise en œuvre sur l'ensemble de ces sites avant la fin d'année 2017.

Ainsi, à l'issue du déploiement de ces trois projets, toutes les conversations (téléphonie standard, téléphonie PN, téléphone de signaux, Radio Locale d'Entreprise, conversations avec les agents de maintenance, Radio Sol Train,...) à destination ou en provenance du pupitre des agents-circulation, des chefs circulation, des aiguilleurs, des régulateurs, seront enregistrées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et

les plus cordiaux.

Po / Le Président de SNCF Réseau.



Patrick JEANTET

Patrick JEANTET